Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212200752-20251210-20251210_13B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL d'HEMONSTOIR

Date de la convocation

29 novembre 2025

Date de l'affichage

29 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Benoît LARVOR, Maire.

Etaient présents : Benoît LARVOR, Maire – Josette LE PONNER, Didier LASSALLE, Marc GUILLAUME Adjoints – Claude GALLAIS, Delphine SEBILLE, Evelyne DRION, Laëtitia OGER, Marc LE BOUDEC, Lionel GUILLOU, Cédric LE GALL.
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :
Arnaud LE GOFF ayant donné pouvoir à Benoît LARVOR
Laurence GLOUX ayant donné pouvoir à Marc GUILLAUME

Absent : /

Secrétaire de séance : Laëitita OGER

13b-12/2025 OBJET : Révision des tarifs communaux 2026 – salle André Glon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de location de la Salle André Glon à compter du 1er janvier 2026 comme suit :

BALS – SPECTACLES – ASSEMBLEES ET REUNIONS (sans restauration)

Commune	80 €
Hors commune)	160 €

WEEK-END

Commune	140 €
Hors commune	220 €
Associations communales	95 €
Soirée du réveillon	200 €

↳ (uniquement pour les gens de la commune ou un professionnel)

CHAUFFAGE salle des fêtes	60 € (du 1er octobre au 31 mars)
CHAUFFAGE cantine	40 € (du 1er octobre au 31 mars)

CUISINE 40 €

LOCATION SALLE CANTINE (uniquement pendant les vacances scolaires)

Journée (commune)	100 €
Journée (hors commune)	150 €
Associations communales	75 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212200752-20251210-20251210_13B-DE

VAISSELLE

De 1 à 50 couverts	20 €
De 51 à 100 couverts	30 €
De 101 à 150 couverts	40 €
De 151 à 200 couverts ou plus	50 €

Toute vaisselle cassée sera remplacée au prix d'achat, soit :

- verre à pied : 1,80 € TTC l'unité
- assiette : 3,70 € TTC l'unité
- assiette à dessert : 3,00 TTC l'unité
- tasse à café : 1,65 € TTC l'unité

Un chèque de caution d'un montant de 800 € sera remis à la Mairie, lors de la remise des clés et qui sera encaissé en cas de matériel détérioré ou de ménage non réalisé. Ce chèque ne sera restitué après règlement intégral.
Un chèque de caution pour le ménage d'un montant de 160 € sera remis à la Mairie.

LOCATION DE BARRIERES
1,50 € par barrière, gratuit pour les associations de la commune qui doivent les rapporter à leur lieu d'origine pour le week-end suivant la date de la manifestation, sous peine d'une facturation au tarif de 1,50 € par barrière.

LOCATION DE TABLES ET BANCS

Tables (2 ou 3 mètres)	4 €
Bancs (2 ou 3 mètres)	1 €

Si les tables et bancs ne sont pas rendus dans les délais impartis, soit pour le vendredi de la semaine qui suit la location, une pénalité de 16 € hebdomadaire sera demandée.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
Benoît LARVOR

La secrétaire de séance
Laëtitia OGER